

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 26 JUIL 2011

L'inspecteur des installations classées

P/c du directeur.



à

Monsieur le directeur
de l'école primaire Scheffleras
BP 36
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite
d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'école primaire Scheffleras
Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 10 juin 2011

Monsieur le directeur,

Veillez trouver ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 10 juin dernier de la station
d'épuration de l'école primaire Scheffleras à Païta.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de me communiquer, dans un
délai de 3 mois, un calendrier de mise en œuvre de l'une des solutions ci-dessous :

- raccordement à une station d'épuration collective ;
- mise en œuvre d'un ouvrage de traitement conforme aux prescriptions générales
applicables aux stations d'épuration soumises à déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

N° 2011-30682/DENV